

# FICHE D'INFORMATION

## LES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020\*, les détecteurs autonomes de fumée sont **obligatoires** dans tous les immeubles d'au moins un logement au Luxembourg.

### Quels bâtiments sont concernés?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les nouveaux logements doivent être équipés de détecteurs de fumée. Pour les logements existants ou dont l'autorisation de construire est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les propriétaires ou syndicats de copropriété ont un délai de **3 ans** pour procéder à l'installation.

### Quel type de détecteur de fumée?

Ces détecteurs doivent être certifiés conforme à la norme harmonisée et être munis d'un marquage CE.

### Qui doit l'installer?

L'installation des détecteurs incombe au propriétaire du logement.  
Le syndicat des copropriétaires est responsable de leur installation dans les parties communes.

### Qui doit l'entretenir?

L'entretien des détecteurs de fumée incombe à l'occupant du logement (locataire, propriétaire ou syndicat de copropriétaires selon le cas).

### Où installer un détecteur de fumée?

Le chemin d'évacuation des logements ainsi que chaque chambre à coucher doivent être pourvus d'un détecteur autonome de fumée.

### Comment entretenir un détecteur de fumée?

- Un bouton «test» permet de vérifier le fonctionnement de l'alarme. Il est nécessaire de procéder au test régulier du détecteur
- Pour éviter qu'il ne s'encrasse, le détecteur doit être dépoussiéré très régulièrement
- Normalement, un signal sonore (différent de l'alarme de détection) indique la perte de capacité

### Des sanctions sont-elles prévues en cas de non-respect?

Aucune sanction n'est prévue par la loi.

L'objectif premier du détecteur de fumée étant de sauver des vies, s'il n'est pas installé ou s'il ne fonctionne pas mais que le logement est bien assuré contre l'incendie, l'assureur couvrira néanmoins les dommages liés à l'incendie.

Numéro d'urgence : **112** (sapeurs pompiers, urgences en Europe)  
Site internet dédié: <https://www.rauchmelder.lu/fr>

\* Loi du 6 décembre 2019 relative à l'installation obligatoire de détecteurs de fumée pour les immeubles comprenant au moins un logement et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance, publiée le 10/12/2019.

### Qui nous sommes

Fondée en 1956, l'ACA est l'association professionnelle du secteur de l'assurance et de la réassurance au Luxembourg.

### Nos missions

L'ACA a pour mission de promouvoir et défendre le secteur luxembourgeois de l'assurance et de la réassurance.

### Représentation

L'ACA représente les intérêts de ses membres auprès de plus de 50 comités aux niveaux nationaux et européens.

Suivez l'ACA en vous inscrivant à la newsletter **News@ACA** sur [www.aca.lu](http://www.aca.lu)



[www.aca.lu](http://www.aca.lu)



[@ACALuxembourg](https://twitter.com/ACALuxembourg)



[ACA Luxembourg](https://www.linkedin.com/company/aca-luxembourg)

**ACA - Association des Compagnies  
d'Assurances et de Réassurances du  
Grand-Duché de Luxembourg**  
12, rue Erasme, L – 1468 Luxembourg  
Tél. : (+352) 44 21 44-1